

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes mortier composite

Restrictions conseillées Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation SFS unimarket AG - Befestigungstechnik
Rosenbergsaustasse 4
CH-9435 Heerbrugg
Téléphone: +41 71 727 52 00
Fax: +41 71 727 58 70
Courriel: info@sfs.ch
Internet: www.sfs.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Suisse Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 66 66 / Numéro national d' urgence 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317
(CE) N° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS05



GHS07

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

Mention d'avertissement	Danger
Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette	diméthacrylate de tétraméthylène , ciment portland , méthacrylate de 2-hydroxypropyle
Valeurs H	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Valeurs P	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé	Aucune information disponible.
Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement	Aucune information disponible.
Indication de danger	Aucune information disponible.
Consignes de danger	Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Concentration
diméthacrylate de tétraméthylène	No. CAS: 2082-81-7 No.-CE: 218-218-1 No. REACH: 01-2119967415-30	Skin Sens. 1B;H317	10.0 - 25.0 pds %
ciment portland	No. CAS: 65997-15-1 No.-CE: 266-043-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Skin Irrit. 2;H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3;H335	10.0 - 20.0 pds %
méthacrylate de 2-hydroxypropyle	No. CAS: 27813-02-1 No.-CE: 248-666-3 No. REACH: 01-2119490226-37	Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	2.5 - 10.0 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).
En cas d'inhalation	Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.
En cas d'ingestion	Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
-----------	--------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.
Un traitement médical spécial	Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	brouillard, (eau), Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre d'extinction
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
--	---

même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Pour les non-secouristes

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Eloigner toute source d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrières antipollution).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Laisser se solidifier. Recueillir mécaniquement.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes

Référence à d'autres sections : 7 / 8 / 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Attention: Lors de l'usinage à l'état durci produite poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Stocker conformément à la réglementation locale.
Matériaux inappropriés pour les conteneurs	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Indications concernant les stockages en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Classe de stockage (Allemagne)	10-13
Température de stockage recommandée	+5 - 25 °C

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

ciment portland

Suisse

Valeur à long terme / mg/m³

5e

Source

données de l'entreprise

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
Protection des mains	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Matière appropriée	Gants de protection conformes à EN 374. Caoutchouc butyle, CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc fluoré
Matière non-appropriée	L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.
Epaisseur de la matière	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Temps de pénétration	accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation
Remarque	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
allusion	Remplacer en cas d'usure!
Protection des yeux	En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques. Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection à manches longues
Notent	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mésures générales de protection et d'hygiène	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. voir la section 6/7
Mesures d'ordre technique	Assurer une aération suffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Pâte
Couleur	beige
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Remarque	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm³]	1,7-1,8
Température	23°C
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité [g/l]	Aucune donnée disponible

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	120 - 160
Température	20°C
propriétés explosives	non explosif.
Propriétés comburantes	Non

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité	Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
------------	---

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.
--------------------	---

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.
---------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et oxydants forts
-------------------	--------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
-------------------------------------	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
>5000	DL50	Rat	données de l'entreprise

ciment portland			
Valeur	Critère de test	Remarque	Source
> 2000	DL50	Référence bibliographique	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	rat	OCDE 401 Limit Test.	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
>3000	DL50	Lapin	données de l'entreprise

ciment portland				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	test Limit à 2000 mg / kg	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

ciment portland				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Source
> 5	CL50	rat	Essai limite 5 g/m ³	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

LC50 Inhalation 1h pour les gaz [ppmV]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

LC50 Inhalation 4h pour les gaz [ppmV]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

LC50 Inhalation 1h pour les vapeurs [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

LC50 Inhalation 4h pour les vapeurs [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

LC50 Inhalation 4h pour la poussière et la brume [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

LC50 Inhalation 1h pour la poussière et la brume [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée**Composants dangereux****diméthacrylate de tétraméthylène**

Valeur	Type de mesure	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
non irritant.	FDA 1959	Lapin	24 h	données de l'entreprise

ciment portland

Valeur	Source
Irritant(e)	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle

Valeur	Type de mesure	Source
Pas d'irritation de la peau	OCDE Ligne directrice 404	données de l'entreprise

Irritation oculaire**Composants dangereux****diméthacrylate de tétraméthylène**

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
non irritant.	Lapin	24 h	données de l'entreprise

ciment portland

Valeur	Source
Provoque des lésions oculaires graves.	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle

Valeur	Type de mesure	Source
irritant	OCDE 405	données de l'entreprise

Irritation respiratoires**Composants dangereux****diméthacrylate de tétraméthylène**

Valeur	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
non irritant.	Souris	24 h	données de l'entreprise

ciment portland

Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

Sensibilisation

Composants dangereux

diméthacrylate de tétraméthylène			
Valeur	Type de mesure	Espèce utilisée pour le test	Source
Sensibilisation cutanée	OCDE 429	Souris	données de l'entreprise

ciment portland	
Valeur	Source
Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Valeur	Source
Produit sensibilisant par contact avec la peau	données de l'entreprise

Effets cancérogènes

Composants dangereux

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

ciment portland	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Valeur	Source
Non applicable.	données de l'entreprise

Mutagénèse

Composants dangereux

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

ciment portland	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle		
Valeur	Remarque	Source
Non applicable.	OECD 471 (Ames Test) / OECD 476.	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

Toxicité pour la reproduction**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

ciment portland	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle		
Valeur	Remarque	Source
Non applicable.	OCDE 422	données de l'entreprise

Effet caustique**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène			
Valeur	Type de mesure	Espèce utilisée pour le test	Source
non irritant.	FDA 1959	Lapin	données de l'entreprise

ciment portland	
Valeur	Source
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Valeur	Source
Non applicable.	données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Remarque	Source
*1)	données de l'entreprise

*1): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ciment portland	
Effets spécifiques	Source
Irritant pour les voies respiratoires. (poussières)	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Remarque	Source
Non applicable.	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Remarque	Source
*1)	données de l'entreprise

*1): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ciment portland	
Remarque	Source
*1)	données de l'entreprise

*1): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Remarque	Source
Non applicable.	données de l'entreprise

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité pour le poisson [mg/l]****Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène						
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Re-marque	Source
32,5	CL50:	Leuciscus idus(Ide)	DIN 38412 / partie 15	48 h	Par analogie	données de l'entreprise

ciment portland		
Valeur	Critère de test	Source
> 100	CL50	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
493	CL50	Leuciscus idus(Ide)	DIN 38412	48 h	données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

7,51	EC10	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	OCDE 211	données de l'entreprise
------	------	--------------------------------------	------	----------	-------------------------

ciment portland			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 100	CL50	Daphnia magna	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 130	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
9,78	EC50	Desmodesmus subspicatus	72 h	OCDE 201	données de l'entreprise

ciment portland		
Valeur	Critère de test	Source
> 100	EC50	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 97,2	EC50	Selenastrum capricornutum	72 h	OCDE Ligne directrice 201	données de l'entreprise

NOEC (poisson) [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
20	données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

20	données de l'entreprise
----	-------------------------

méthacrylate de 2-hydroxypropyle				
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source
24,1	NOEC	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202	données de l'entreprise

NOEC (Algue) [mg/l]**Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
20	données de l'entreprise

12.2 Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité****Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Remarque	Source
*1)	données de l'entreprise

*1): Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

ciment portland	
Valeur	Source
Non applicable. (inorganique)	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Valeur	Source
Facilement biodégradable.	données de l'entreprise

12.3 Potentiel de bioaccumulation**Bioaccumulation****Composants dangereux**

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
D'après le coefficient de partage n-octanol/eau, l'accumulation dans les organismes est peu probable	données de l'entreprise

ciment portland	
Valeur	Source
Non applicable. (inorganique)	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Valeur	Source
donnée non disponible	données de l'entreprise

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Composants dangereux

ciment portland	
Valeur	Source
Non applicable. (inorganique)	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Valeur	Source
Aucune donnée disponible	données de l'entreprise

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)

Composants dangereux

diméthacrylate de tétraméthylène	
Valeur	Source
Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.	données de l'entreprise

ciment portland	
Valeur	Source
Non applicable.	données de l'entreprise

méthacrylate de 2-hydroxypropyle	
Valeur	Source
Non applicable.	données de l'entreprise

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Vider les restes.
Emballages vides: Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
produit: Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément à la réglementation locale.

Code des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
Produit (Mortier et Durcisseur)

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses
080409 - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
.
matériau durci et cartouches complètement pressés
200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
Désignation officielle de transport de l'ONU		Non dangerous good	Non dangerous good
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

-

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

VOC < 1 g/l / < 0,1 %

Directive Decopaint négligeable

Substance dangereuse et cancérigène selon l'annexe II au décret allemand sur les matières dangereuses GefStoffV Non

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composante A (Mortier)

Date de révision: 27.10.2020

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 16.04.2021

Limitation d'emploi. sans limitation

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité. Cette fiche de données de sécurité contient plus qu'un scénario d'exposition sous forme intégrée. Le contenu de ces scénarios d'exposition ont été repartis dans les sections 1.2, 8, 9, 12, 15 et 16.

Autres réglementations La fiche de données de sécurité est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Énoncé des classes de risque Skin Irrit.: Irritation cutanée
Eye Dam.: Lésions oculaires graves
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
Eye Irrit.: Irritation oculaire

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Dam. 1; H318	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé

Restrictions conseillées Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes mortier composite

Restrictions conseillées Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone: +49(0)7443 12-0
Fax: +49(0)7443 12-4222
Courriel: info-sdb@fischer.de
Internet: www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation SFS unimarket AG - Befestigungstechnik
Rosenbergsaustasse 4
CH-9435 Heerbrugg
Téléphone: +41 71 727 52 00
Fax: +41 71 727 58 70
Courriel: info@sfs.ch
Internet: www.sfs.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Suisse

Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 66 66 / Numéro national d' urgence 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS07



GHS09

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

peroxyde de dibenzoyl , 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Valeurs H

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Valeurs P

P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé

Aucune information disponible.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement

Aucune information disponible.

Indication de danger

Aucune information disponible.

Consignes de danger

Aucune information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue	No. CAS	Classification 1272/2008/CE	Facteur M	Concentration
peroxyde de dibenzoyl	No. CAS: 94-36-0 No.-CE: 202-327-6 No.-Index: 617-008-00-0 No. REACH: 01-2119511472-50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	aigu:10 chronique:10	10.0 - 15.0 pds %
2-méthylisothiazol-3(2H)-one	No. CAS: 2682-20-4 No.-CE: 220-239-6 No.-Index: 613-326-00-9 No. REACH: 01-2120764690-50	Acute Tox. 3; H301 H311 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Skin Sens. 1A; H317 EUH071	aigu:10 chronique:1	< 0.01 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

	En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
En cas de contact avec les yeux	Enlever les lentilles de contact. En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
En cas d'ingestion	Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune information disponible.
-----------	--------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.
Un traitement médical spécial	Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié	brouillard, (eau), Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, Poudre d'extinction
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés	L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Pour les non-secouristes

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Eloigner toute source d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des bar-rages antipollution).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Laisser se solidifier. Recueillir mécaniquement.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes

Référence à d'autres sections : 7 / 8 / 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Attention: Lors de l'usinage à l'état durci produite poussière.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Matériaux inappropriés pour les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

Indications concernant les stockages en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne)

10-13 (TRGS 510)

Température de stockage recommandée

+5 - 25 °C

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

peroxyde de dibenzoyl

Suisse

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / mg/m ³	Toxicité critique	Type de mesure	Remarque	Source
5 e	5 e	Peau VRS	NIOSH	(voir 1.9.4)	SUVA Suisse 2017

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation. En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Matière appropriée

Gants de protection conformes à EN 374. Caoutchouc butyle, CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène), NBR (Caoutchouc nitrile), Caoutchouc fluoré

Matière non-appropriée

L'usage de gants en PVC ou en caoutchouc n'est pas recommandé.

Epaisseur de la matière

accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation

Temps de pénétration

accorder sur l'utilisation et la durée d'utilisation

Remarque

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

allusion

Remplacer en cas d'usure!

Protection des yeux

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues

Notent

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.
Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement	Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. voir la section 6/7
Mesures d'ordre technique	Assurer une aération suffisante.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Pâte
Couleur	gris
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	> 100
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Remarque	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité [g/cm³]	1,55-1,65
Température	23°C
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	Aucune donnée disponible
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	Aucune donnée disponible

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	100-160
Température	23°C
propriétés explosives	non explosif.
Propriétés comburantes	Non

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité	Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
------------	---

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stockage approprié: voir rubrique 7.
--------------------	---

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Le mélange est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.
---------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts et oxydants forts
-------------------	--------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.
-------------------------------------	---

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale [mg/kg]

Composants dangereux

peroxyde de dibenzoyl			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	rat	données de l'entreprise

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

2-méthylisothiazol-3(2H)-one		
Valeur	Critère de test	Source
600	CL50	données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]**Composants dangereux**

2-méthylisothiazol-3(2H)-one		
Valeur	Critère de test	Source
> 5000	DL50	données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]**Composants dangereux**

peroxyde de dibenzoyl			
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 24300	CL50	rat	données de l'entreprise

Sensibilisation**Composants dangereux**

2-méthylisothiazol-3(2H)-one			
Valeur	Type de mesure	Espèce utilisée pour le test	Source
Sensibilisation cutanée	OCDE 429	Souris	données de l'entreprise

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson [mg/l]**Composants dangereux**

peroxyde de dibenzoyl			
Valeur	Critère de test	Durée d'exposition	Source
0,06	CL50	96 h	données de l'entreprise

2-méthylisothiazol-3(2H)-one					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
30	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OCDE 203	96 h	données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]**Composants dangereux**

peroxyde de dibenzoyl					
-----------------------	--	--	--	--	--

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
0,11	EC50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	données de l'entreprise

2-méthylisothiazol-3(2H)-one					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
8,4	EC50	Daphnia magna (puce d'eau géante)	48 h	OCDE 202	données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]**Composants dangereux**

peroxyde de dibenzoyl					
Valeur	Critère de test	Durée d'exposition	Source		
0,06	EC50	72 h	données de l'entreprise		

2-méthylisothiazol-3(2H)-one					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
0,79	IC50:	Pseudokirchneriella subcapitata	72 h	OCDE 201	données de l'entreprise

NOEC (poisson) [mg/l]**Composants dangereux**

2-méthylisothiazol-3(2H)-one					
Valeur	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Source	
11,9	NOEC	Tête de boule	OCDE 210	données de l'entreprise	

NOEC (Daphnie) [mg/l]

1

Critère de test

NOEC

Espèce utilisée pour le test

Daphnia magna (puce d'eau géante)

Type de mesure

OCDE 202

Remarque

Indications pour mélange (Données expérimentales)

NOEC (Algue) [mg/l]

0,5

Critère de test

NOEC

Espèce utilisée pour le test

Pseudokirchneriella subcapitata

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

Type de mesure

OCDE 201

Remarque

Indications pour mélange (Données expérimentales)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

Composants dangereux

2-méthylisothiazol-3(2H)-one	
Valeur	Source
Facilement biodégradable.	données de l'entreprise

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Vider les restes.

Emballages vides: Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

produit: Peut être éliminé comme un déchet solide ou incinéré dans une installation appropriée conformément à la réglementation locale.

Code des déchets

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Produit (Mortier et Durcisseur)

200127 - peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

080409 - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

.

matériau durci et cartouches complètement pressés

200000 - DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.1 No ONU	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.
Désignation officielle de transport de l'ONU		Non dangerous good	Non dangerous good
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale: FIS VL 360/950 S - Composant B (Durcisseur)

Date de révision: 19.04.2021

Version: 2/fr



Remplace la version du: 22.04.2020

Date d'impression: 19.04.2021

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	Non applicable.	Non applicable.
Remarque	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Prescription particulière 375	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Prescription particulière 969	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport. Prescription particulière A197

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

14.8 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 14.)

Marchandise non dangereuse dans son emballage d'origine

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC < 1 g/l / < 0,1 %

Directive Decopaint négligeable

Substance dangereuse et cancérigène selon l'annexe II au décret allemand sur les matières dangereuses GefStoffV Non

Limitation d'emploi. sans limitation

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité. Cette fiche de données de sécurité contient plus qu'un scénario d'exposition sous forme intégrée. Le contenu de ces scénarios d'exposition ont été repartis dans les sections 1.2, 8, 9, 12, 15 et 16.

Autres réglementations La fiche de données de sécurité est conforme au RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'en-

enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H

H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H311: Toxique par contact cutané.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330: Mortel par inhalation.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque

Eye Irrit.: Irritation oculaire
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique
Acute Tox.: Toxicité aiguë
Eye Dam.: Lésions oculaires graves

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé
Aquatic Chronic 2; H411	Experimentelle; Daten Obtention des données par avis d'un expert

Restrictions conseillées

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.